



Présentation

Les indicateurs du décrochage de la formation rendent compte des interruptions prématurées de formation durant le secondaire II à Genève.

Ces indicateurs sont élaborés par le Service de la recherche en éducation (SRED) en collaboration avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), la Direction générale de l'enseignement secondaire II (DGESII) et le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF), dans le cadre de l'Observatoire du décrochage scolaire rattaché à la commission d'encouragement à la qualification et à l'intégration professionnelle (EQIP).

Ils traitent du phénomène du décrochage depuis l'interruption jusqu'au retour en formation. Après avoir dénombré les ruptures au cours d'une année scolaire (*indicateur 1*), ils s'intéressent à la reprise d'une formation : passage par une structure de soutien (*2*), durée du décrochage avant la prise en charge (*3*), taux de retour en formation (*4*), durée totale du décrochage (*5*) et enfin, taux de maintien en formation après la reprise (*6*).

Ce court document contient les six indicateurs sous une forme résumée. Parallèlement, ces indicateurs sont mis en ligne dans une version courte ainsi que dans une version plus détaillée (<https://www.ge.ch/dossier/indicateurs-du-decrochage-formation>). Ils débutent par des observations faites à partir de l'année scolaire 2015-16.

Décrocheurs : définition

Les jeunes qui interrompent prématurément leur formation pris en compte dans ces indicateurs, sont ceux qui ont fréquenté au moins partiellement une formation de niveau secondaire II l'année de référence, qui l'ont interrompue et qui dans tous les cas ne sont plus en formation l'année suivante. Ils sont domiciliés à Genève, ont moins de 25 ans, n'ont pas annoncé de mobilité scolaire ou résidentielle et n'ont pas déjà obtenu de certification de niveau secondaire II. Les limites de la précision des indicateurs sont liées aux limites du recensement de la base de données scolaires du DIP.

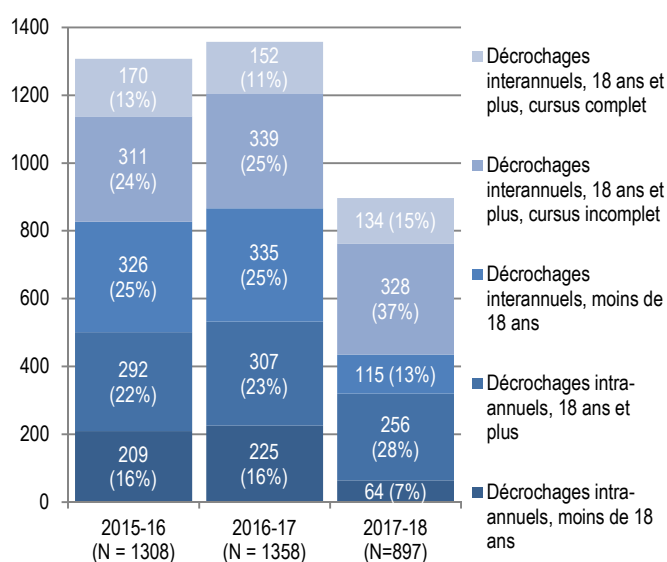
1. Les interruptions de formation entre deux rentrées scolaires consécutives (décrochages intra- et interannuels)

Chaque année, des jeunes en formation dans une filière du secondaire II interrompent leurs études ou leur apprentissage. Ces interruptions de formation ont lieu en cours d'année ou en fin d'année scolaire, avant l'obtention d'une première certification. Elles concernent aussi des jeunes qui ont échoué aux examens finaux ou qui ne s'y sont pas présentés sans reprendre de formation l'année suivante.

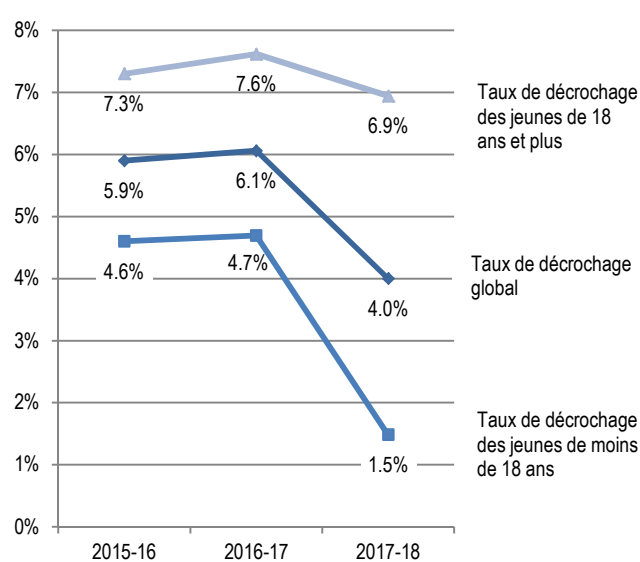
L'ensemble des décrochages se produisant durant l'année scolaire sont qualifiés de décrochages *intra-annuels*. Quand ils surviennent à l'articulation de deux années scolaires, il s'agit de décrochages *interannuels*. Ces deux formes d'interruptions prématurées de formation sont déclinées dans deux indicateurs complémentaires (1a et 1b).

Entre août 2017 et août 2018, année de mise en place progressive de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, le nombre de jeunes qui ont connu un décrochage a diminué d'un tiers environ

1.1 Nombre de décrochages sur une année complète (d'août à août), selon le cursus accompli et l'âge



1.2 Taux de décrochage dans l'enseignement secondaire II selon l'âge



Sources : SRED – nBDS / Cognos

Entre la rentrée scolaire de 2017 et celle de 2018, 4% des jeunes qui ont fréquenté les filières du secondaire II menant, en principe, à une première certification (sans les formations pour adultes) n'ont pas poursuivi leur formation jusqu'à l'obtention du titre. Cette année scolaire est en partie celle qui a vu les premiers déploiements de la loi instaurant la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (dès 2018). L'effet est visible puisque le taux d'interruptions prématurées était d'environ 6% les deux années précédentes.

Dans 85% des cas, l'interruption intervient avant l'accomplissement complet du cursus de formation et dans 15% des cas, l'interruption est consécutive à un échec aux examens de fin de formation. Le moment de l'interruption intervient plus souvent entre deux années scolaires (65% des cas) que durant l'année scolaire (35% des cas).

Considérant l'âge, les jeunes de moins de 18 ans au moment de l'interruption de leur formation ne représentent plus que le 20% de l'ensemble des décrocheurs (Fig. 1.1) alors qu'ils en représentaient 41% l'année précédente. Avec la mise en œuvre intégrale de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, cette population de « mineurs décrocheurs » devrait (quasiment) disparaître. Les plus âgés connaissent un taux de décrochage plus importants que les mineurs (6.9%) (Fig. 1.2). ■

2. Passage par une structure de soutien

Depuis la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18), CAP Formations a renforcé son statut de guichet unique pour les élèves décrocheurs, afin d'accéder aux mesures de soutien en vue d'un retour en formation. Pour les mineurs, CAP Formations a élargi son offre et est désormais reconnu comme formation préqualifiante. Cet indicateur renseigne sur le taux de passage vers CAP Formations pour les jeunes ayant interrompu une formation et pour les mineurs dont la transition vers une formation du secondaire II s'avère difficile. Il s'agit ici de dénombrer, parmi les jeunes qui interrompent une formation à l'issue d'une année scolaire et en cours d'année (cf. indicateur 1) ou qui sont orientés directement vers CAP Formations en continuité de leur parcours, ceux qui se présentent à CAP Formations l'année suivante. On mesure ainsi l'adéquation de l'offre de soutien, sa visibilité et son ancrage dans le (ou autour du) système de formation.

Un peu plus de 5 jeunes sur 10 sont passés par CAP Formations à la fin de l'année scolaire qui a suivi leur décrochage ou leur impossibilité de se maintenir dans une filière du secondaire II (l'année scolaire 2017-2018)

2.1 Taux de passage par CAP Formations des jeunes décrocheurs, état de situation l'année qui suit le décrochage ainsi que les deux suivantes

Ensemble des interruptions durant l'année T (intra-annuelles) ou entre l'année T et l'année T+1 (interannuelles)	T+1			T+2			T+3		
	Date d'observation	Nb. passages par CAP Form./ total des décrocheurs	%	Date d'observation	Nb. passages par CAP Form./ total des décrocheurs	%	Date d'observation	Nb. passages par CAP Form./ total des décrocheurs	%
Année scolaire 2015-2016	31 juillet 2017	564 / 1308	43%	31 juillet 2018	632 / 1308	48%	31 juillet 2019	667 / 1308	51%
Année scolaire 2016-2017	31 juillet 2018	635 / 1358	47%	31 juillet 2019			31 juillet 2020		
Année scolaire 2017-2018	31 juillet 2019	585 / 1155*	51%	31 juillet 2021			31 juillet 2022		

Sources : SRED – nBDS / Casenet

* En raison de la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, le taux de passage par CAP Formations évolue. Vont à CAP Formations des jeunes en décrochage (327 sur 897) et des jeunes mineurs qui, dans le cadre de la norme FO18, sont orientés vers CAP Formations sans passer par une désinscription de la formation (CAP Formations étant devenu une mesure de préqualification). Cela concerne 258 jeunes durant l'année 2017-2018, donc le calcul est $(327+258) / (897+258)$.

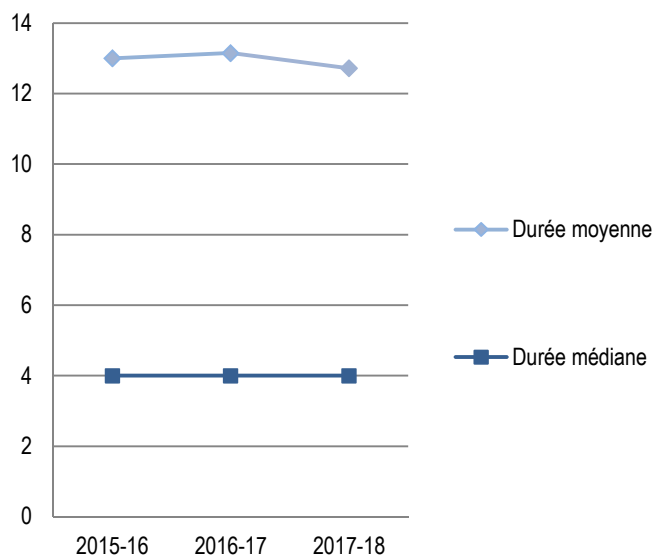
Avec un recul de trois années, les transitions vers CAP Formations apparaissent à la fois proportionnellement un peu plus nombreuses et un peu plus rapides. Pour les années à venir, la poursuite du déploiement de FO18, qui n'a été que partiel durant l'année 2017-18, devrait limiter drastiquement les interruptions de formation des mineurs. Pour ces derniers, la transition vers CAP Formations deviendra une orientation dans le cadre d'un parcours de préqualification, sans rupture formelle de formation. Aussi est-il probable que cet indicateur évolue pour correspondre à cette nouvelle réalité, tout en continuant à renseigner les orientations vers des structures de prévention des ruptures scolaires. ■

3. Durée de l'interruption avant l'arrivée à CAP Formations

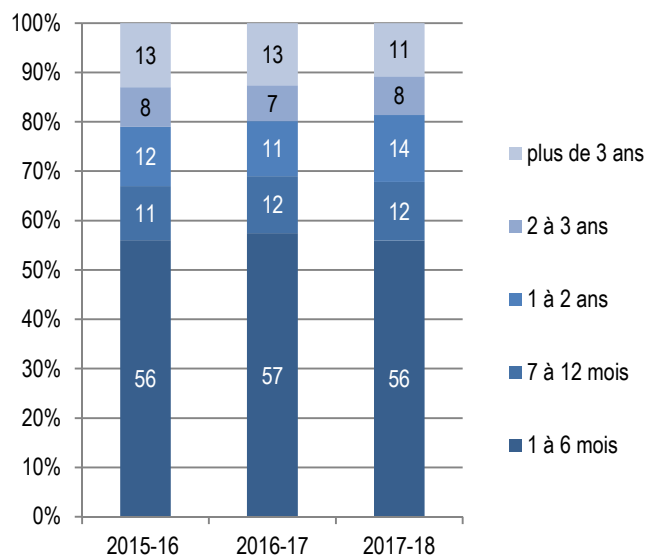
Depuis 2013, CAP Formations propose une aide au retour en formation aux jeunes de moins de 25 ans qui n'ont pas obtenu de diplôme de niveau secondaire II (cf. Définitions). Avant la prise en charge par un dispositif de soutien, les jeunes en situation de décrochage passent un laps de temps plus ou moins long hors du système de formation. Celui-ci agit de manière ambivalente sur le parcours de formation. Si ce laps de temps est souvent nécessaire à la remobilisation du jeune, il est aussi porteur d'un risque : celui de le voir renoncer à la formation.

La moitié des jeunes arrivés à CAP Formations en 2017-18 avaient décroché de leur formation depuis moins de quatre mois

3.1 Durée moyenne et médiane avant l'arrivée à CAP Formations



3.2 Répartition des jeunes selon la durée du décrochage avant l'arrivée à CAP Formations



Sources : SRED – nBDS / Casenet

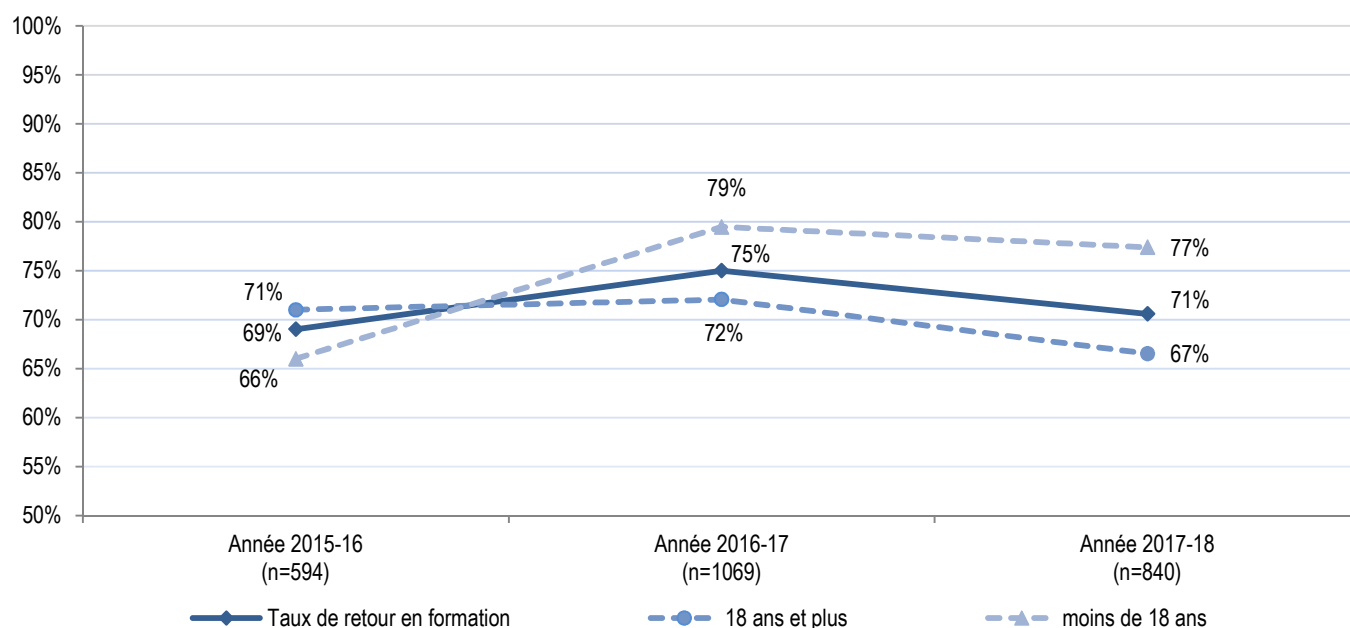
Les jeunes enregistrés à CAP Formations en 2017-18 ont, comme lors des deux périodes d'observation précédentes, interrompu leur formation depuis peu. La durée de l'interruption de formation reste de 13 mois en moyenne mais, dans la moitié des cas, elle ne dépasse pas les 4 mois (durée médiane) (Fig. 3.1) et seul un tiers des jeunes se présente à CAP Formations plus d'un an après l'arrêt de formation (Fig. 3.2). La différence entre la durée moyenne et la durée médiane s'explique par un faible nombre de jeunes restés longtemps hors du système de formation. Leur présence dans la population de référence pourrait s'estomper au cours des prochaines années. ■

4. Taux de retour en formation après un passage par CAP Formations

Quitter le système éducatif sans certification augmente considérablement le risque d'être confronté au chômage et à la précarité. Pour limiter ce phénomène, le dispositif CAP Formations a pour objectif d'accompagner les jeunes qui quittent le système sans certification vers la reprise d'une formation (cf. Définitions). L'indicateur présenté ici dresse un état de lieux des reprises de formation après CAP Formations. Le taux de retour en formation permet une première mesure de l'efficacité du dispositif, en quantifiant le nombre de jeunes qui accèdent à une formation après la prise en charge.

7 jeunes sur 10 sont en formation à la sortie de CAP Formations, mais ce taux varie selon l'âge

4.1 Taux de retour en formation après un passage par CAP Formations, selon l'année de fin de prise en charge



Sources : SRED – nBDS / Casenet

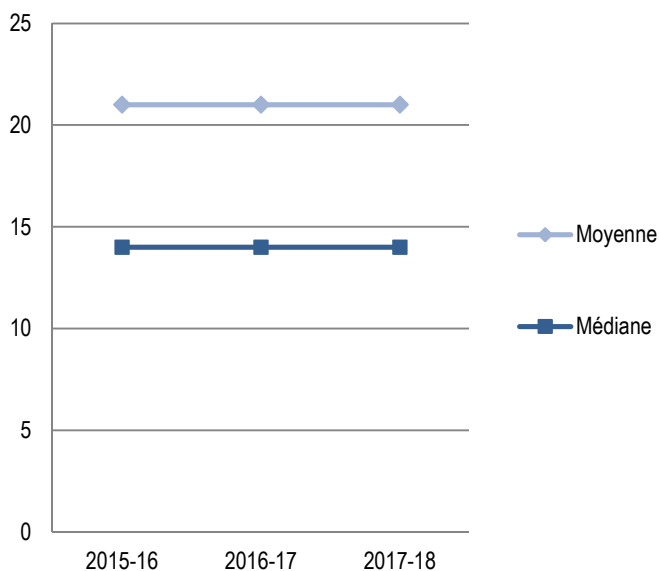
Le taux de retour en formation après un passage par CAP Formations s'élève à 71% pour les jeunes ayant quitté le dispositif entre le 1er août 2017 et le 31 juillet 2018. Ce taux est en légère baisse par rapport à 2016-17, mais un peu plus élevé que celui de 2015-16 (69%) (Fig. 4.1). Entre les deux dernières périodes d'observation, la baisse la plus importante concerne les plus de 18 ans (72% en 2016-17 vs 67% en 2017-18) alors que le taux de retour en formation est relativement stable pour les moins de 18 ans (79% en 2016-17 vs 77% en 2017-18). ■

5. Durée entre l'interruption et la reprise de formation pour les jeunes passés par CAP Formations

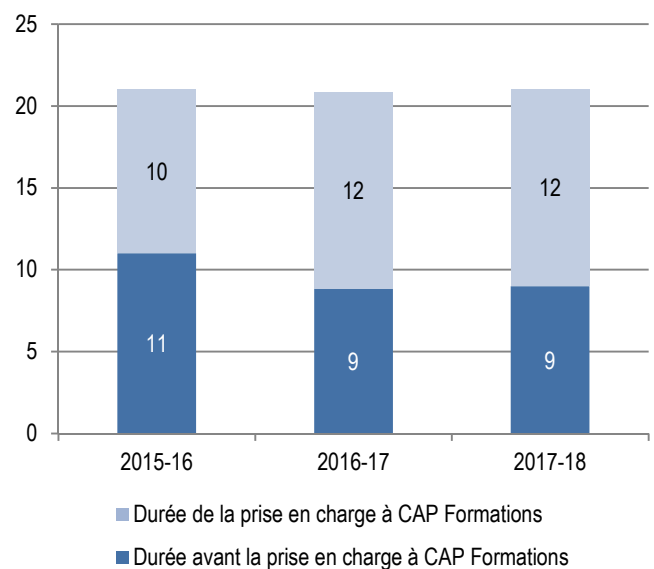
Le temps de latence entre une interruption de formation et la reprise d'une nouvelle école ou d'un apprentissage est un élément important pour la compréhension du décrochage scolaire. Ce temps se révèle ambivalent : en effet, si pour certains jeunes, cette période hors formation est propice à une remobilisation et permet de faire le point sur leur projet, pour d'autres, elle est plutôt synonyme d'éloignement accru du système de formation. Dans le cadre de cet indicateur, nous mesurons la durée qui s'écoule entre l'interruption de formation et le retour en formation pour les jeunes dont le suivi par le dispositif CAP Formations (cf. *Définitions*) s'est terminé en 2017-18. Le temps mesuré cumule deux périodes distinctes : d'une part, la durée entre la rupture de formation et l'arrivée dans le dispositif (cf. *indicateur 3*) et d'autre part, la durée écoulée depuis la prise en charge à CAP Formations jusqu'au retour en formation (cf. *indicateur 4*).

Après un décrochage précoce, la durée avant la reprise d'une formation est plus longue

5.1 Durée moyenne et médiane du décrochage avant la reprise d'une formation (en mois)



5.2 Durée moyenne avant l'arrivée à CAP Formations et durée moyenne de la prise en charge (en mois)



Sources : SRED – Casenet

La durée totale de l'interruption de formation est de 21 mois en moyenne. Cependant, dans la moitié des cas, elle ne dépasse pas 14 mois (durée médiane) (Fig. 5.1). Elle se décompose en 9 mois avant l'arrivée à CAP Formations et 12 mois de prise en charge à CAP Formations (Fig. 5.2). Ces chiffres sont relativement stables par rapport à l'année 2016-17. Ils évoluent légèrement par rapport à l'année 2015-16. ■

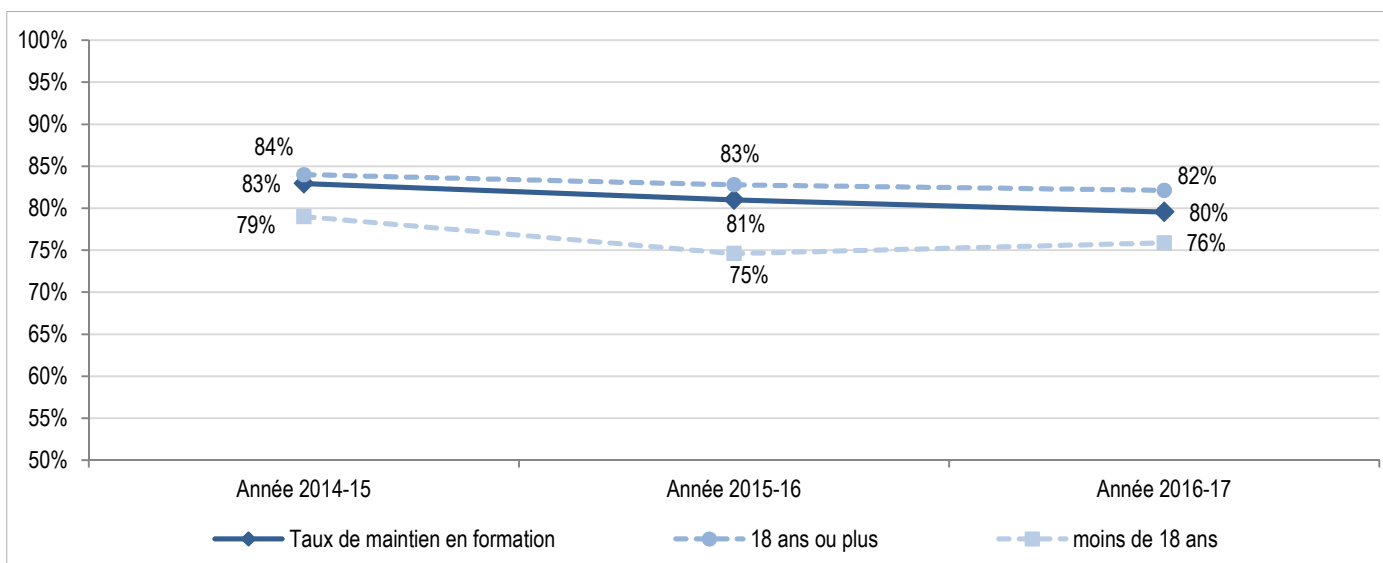
6. Taux de maintien suite à la reprise d'une formation

Accéder à une formation correspond à la première étape importante pour les jeunes qui ont connu une interruption de formation, mais s'y maintenir jusqu'à l'obtention d'une certification représente également un défi majeur. Cet indicateur décrit le taux de maintien en formation pour les jeunes ayant repris une école ou un apprentissage après leur passage par le dispositif CAP Formations (cf. *Définitions*).

Partant du constat que l'objectif des autorités publiques est d'amener le maximum de jeunes jusqu'à l'obtention d'une certification de niveau secondaire II, le présent indicateur permet d'avoir une vision sur la durabilité de la reprise de formation et se lit de manière complémentaire au taux de retour en formation après un passage par CAP Formations (cf. *indicateur 4*).

Plus de 8 jeunes sur 10 se maintiennent dans la formation reprise après CAP Formations

6.1 Taux de maintien en formation sur deux ans, selon l'année de fin du suivi à CAP Formations



Sources : SRED – nBDS/Casenet

Le taux de maintien en formation s'élève à 80% (*Fig. 6.1*). Dans l'ensemble, ce taux est relativement stable dans le temps (83% pour la cohorte 2014-15, 81% pour celle de 2015-16 et 80% en 2016-17). Le retour en formation est ainsi durable (deux années consécutives de formation) pour plus de 8 jeunes sur 10. De manière plus fine, on constate que les plus jeunes (18 ans ou moins) connaissent un taux de maintien en formation plus faible (76% vs 82% pour les plus de 18 ans). Ces mineurs ayant connu une interruption de formation relativement tôt dans leur scolarité, souvent sans avoir pu accéder à une filière certifiante, semblent éprouver un peu plus de difficultés que les autres à s'y maintenir. ■

Synthèse

- Environ 4% des élèves du secondaire II (soit environ 900 jeunes) interrompent leur formation avant l'obtention d'une certification en 2017-18 (*indicateur 1*). Ce taux est en baisse par rapport aux deux années précédentes, en raison de l'introduction progressive de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18). En effet, si la proportion de décrocheurs reste comparable pour les jeunes majeurs (avec une légère baisse, de 7.6% à 6.9%), elle baisse fortement pour les mineurs (de 4.7% à 1.5%).
- La moitié des décrocheurs, ainsi que les mineurs qui ne peuvent se maintenir dans une filière du secondaire II, passent par le dispositif CAP Formations avant la fin de l'année scolaire suivante. Depuis trois ans, les jeunes se dirigent un peu plus souvent et un peu plus rapidement vers ce dispositif (*indicateur 2*).
- La moitié des jeunes qui passent par CAP Formations le font dans les quatre mois qui suivent l'interruption de leur formation (*indicateur 3*).
- Environ 70% des jeunes qui suivent le programme de CAP Formations reprennent une formation. Ce taux est un peu plus élevé pour les jeunes qui avaient moins de 18 ans au moment du décrochage. Il reste globalement stable sur trois ans, malgré quelques fluctuations (*indicateur 4*).
- La durée moyenne entre le décrochage et la reprise d'une formation via le dispositif CAP Formations est légèrement inférieure à deux ans. La moitié des jeunes reprennent une formation 15 mois après l'avoir interrompue (*indicateur 5*).
- Parmi ceux qui ont repris une formation en ayant passé par CAP Formations, 80% se maintiennent dans leur formation ou dans une autre (réorientations) l'année suivante. Ce taux est assez stable sur trois ans, mais avec un léger tassement (*indicateur 6*).